

Agent/e commercial/e de l'imprimerie et des médias (BF)

Remplace: INFOformation&profession "Agent/e commercial/e de l'imprimerie et des médias (BF), en consultation" du 05.07.2023.

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel approuvé par le SEFRI le 30 octobre 2023.
- ▷ Le règlement du 18 mai 2009 concernant l'examen professionnel d'agent/e commercial/e de l'imprimerie avec brevet fédéral est abrogé.

Description brève

Les agents/es commerciaux/ales de l'imprimerie et des médias avec brevet fédéral développent, planifient et calculent la production de produits médiatiques, d'emballages, de documents édités et de produits publicitaires sur la base d'entretiens de conseil avec leurs clients. En collaboration avec les experts en production, ils/elles garantissent que le produit final corresponde à ce qui était prévu et convenu. Leurs employeurs sont de petites, moyennes, mais également grandes entreprises dont le travail s'inscrit au niveau régional et/ou national, et plus rarement à l'échelle européenne ou mondiale. En tant que spécialistes et responsables de projets, les agents/es commerciaux/ales de l'imprimerie et des médias avec brevet fédéral travaillent dans divers contextes professionnels, par exemple

- Les entreprises de production de l'industrie graphique;
- Les départements d'impression ou de marketing d'entreprises d'autres secteurs, comme l'industrie agroalimentaire ou pharmaceutique, les banques, les maisons d'éditions;
- Les agences de publicité et de communication;
- Les entreprises publiques et les entreprises liées aux marchés publics;
- L'industrie des fournisseurs (encre, papier, machines).

Grâce à des optimisations tout au long de la chaîne de création de valeur, axées sur l'augmentation de l'efficacité et de la qualité, les agents/es commerciaux/ales de l'imprimerie et des médias avec brevet fédéral contribuent largement au développement de leur entreprise.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- viscom
- Association de l'industrie graphique suisse IGS

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité dans une profession du secteur graphique, d'un certificat fédéral de capacité d'employé/e de commerce ou d'un titre reconnu équivalent par la commission d'examen;
- b) peuvent justifier d'au moins 2 ans de pratique dans le secteur graphique;

- c) peuvent justifier d'au moins 6 ans de pratique professionnelle dans le secteur de l'impression, de l'emballage ou des médias.

Examen

L'examen final comprend les épreuves ci-après: 1) travail de projet (pratique, présentation), 2) marketing / vente (écrit, oral), 3) PP-GP / technique (écrit, oral), 4) économie (écrit, oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Agent/e commercial/e de l'imprimerie et des médias avec brevet fédéral
- Druck- und Medienkaufmann/-frau mit eidgenössischem Fachausweis
- Agente commerciale per stampa e media con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Printing and Media Sales Executive, Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 18 mai 2009 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'en 2026.

Pour en savoir plus

Viscom

www.viscom.ch

Association de l'industrie graphique suisse IGS

www.vsd.ch